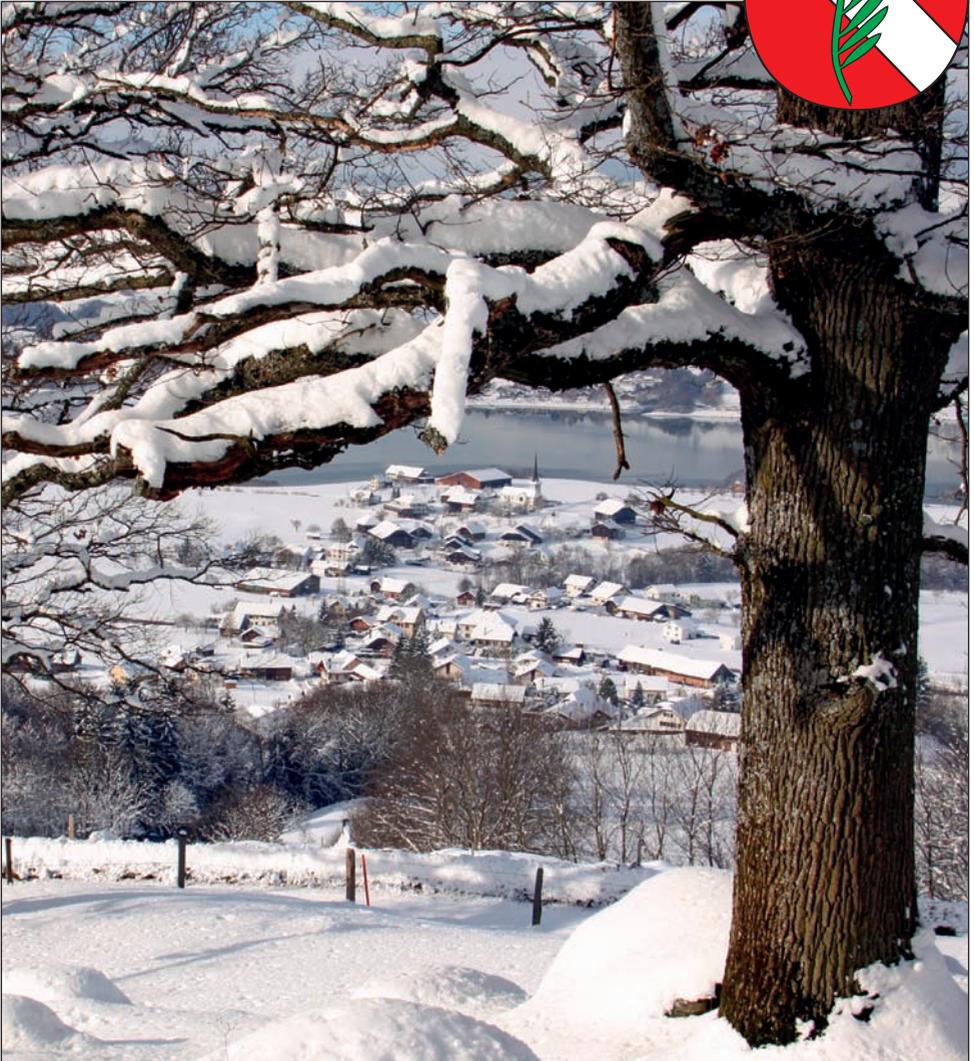


))) L'ECHO

DE HAUTEVILLE





Les autorités communales
et la rédaction de l'Echo
vous souhaitent un **Joyeux Noël**
et vous présentent
leurs **meilleurs vœux**
de paix, de santé et de bonheur
pour l'**année 2021!**



Feux en plein air : la protection de l'air est l'affaire de tous

Chaque année, à l'automne, **nous observons une augmentation de l'incinération des déchets en plein air. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.**

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10 et PM2.5), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires, et ils polluent de plus le sol et les eaux. D'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Le service signataire rappelle également que les seules exceptions possibles sont autorisées par :

- le **Service des forêts et de la nature** pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes ;
- le **Service phytosanitaire de Grangeneuve** en cas de problèmes phytosanitaires.

L'élimination des déchets naturels doit être effectuée en privilégiant la valorisation de la matière ou, à défaut, la valorisation thermique. Dans les deux cas, les communes ont un rôle important à jouer. Elles sont compétentes pour l'information, l'organisation de la collecte des déchets verts valorisables, pour le contrôle du respect des interdictions et peuvent également limiter ou interdire toute incinération en plein air à certains endroits ou certaines périodes, si des immissions excessives sont à craindre.

Vous trouverez des informations importantes, ainsi que des notices et aide-mémoire à télécharger sur le site Internet de votre commune ou sur celui du Service de l'Etat www.fr.ch/sen.

Le Service de l'Environnement de l'Etat de Fribourg



La force d'une région

www.gruyere-energie.ch

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



Investissez aujourd'hui dans une installation solaire photovoltaïque ! Gruyère Energie vous propose une solution clé en main !



**ÉTUDE DE FAISABILITÉ
ET DEVIS**



**INSTALLATION
ET MISE EN SERVICE**



MAINTENANCE

Retrouvez toutes nos offres sur : www.gruyere-energie.ch

Contact : T +41 26 919 23 23 - office@gruyere-energie.ch

Extension du réseau fibre optique dans notre commune

Les travaux d'extension de la fibre optique sont en cours dans notre commune. Tout est mis en œuvre pour assurer la qualité du réseau Swisscom et améliorer les performances.



Comment se déroulent les travaux?

Des travaux de génie civil sont actuellement réalisés à divers endroits de la commune. La plupart des immeubles seront ensuite reliés à la fibre optique via le réseau cuivre existant de votre bâtiment. De ce fait, aucune installation technique n'est nécessaire à votre domicile ou dans votre entreprise.

Swisscom et leurs partenaires font tout leur possible afin de limiter les restrictions et le bruit des travaux pour la population. Ils vous prient de les excuser pour les désagréments occasionnés. Swisscom vous informera dès que vous pourrez bénéficier de la nouvelle technologie ultra large bande.

Les performances de votre raccordement vont-elles aussi augmenter?

Vérifier sans plus attendre sous www.swisscom.ch/checker pour savoir si et quand l'extension concernera votre adresse, et si les performances de votre accès Internet augmenteront.

Swisscom répondra volontiers à vos questions concernant les travaux d'extension du réseau au numéro gratuit 0800 477 587 du lundi au vendredi, de 7 h30 à 17 h.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'extension du réseau sous le lien www.swisscom.ch/constructionreseau.



Agnès Jordan a fêté ses 90 ans

Le 2 octobre dernier Agnès Jordan a fêté à son tour ses 90 ans. Ce jour-là, dans les circonstances actuelles de la pandémie, seule une visite en tout petit comité a été permise au Foyer Saint-Joseph à La Roche, où Agnès Jordan réside depuis janvier 2016. Son village et sa maison lui manquent particulièrement malgré toute l'attention que lui porte le personnel dévoué du foyer. Nous lui souhaitons de conserver en ces temps difficiles, qui causent un isolement accru des personnes âgées, santé et bon moral!

Le coronavirus, qui a repris de la vigueur, n'a pas permis la traditionnelle visite d'une délégation du Conseil communal. Mais une carte, une orchidée et quelques friandises lui ont été remises récemment. Au nom de toute la population, nous la félicitons vivement et lui souhaitons la meilleure santé possible, de belles journées et de doux lendemains.



**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**



**... à partir
du 13 décembre 2020**
Nouvel horaire sur tpf.ch



Fermeture du bureau communal pendant les fêtes

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera **fermé dès le lundi 21 décembre 2020. Réouverture prévue le lundi 4 janvier 2021.**

Le Conseil communal ainsi que son personnel vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Impôts communaux – Rappel

Nous vous rappelons que depuis 2020, les impôts communaux sont facturés avec les impôts cantonaux par le service cantonal des contributions.

Commander et payer un acte d'état civil via Internet

Il est possible de commander et de payer un acte d'état civil par Internet, sans passer dans les locaux de l'état civil.

Le site www.fr.ch/commander permet de commander et de payer les actes suivants:

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de partenariat
- Acte de décès
- Acte de reconnaissance
- Acte d'origine
- Certificat de famille
- Certificat de partenariat
- Certificat individuel d'état civil

Le paiement se fait par carte de crédit, selon un système sécurisé. L'acte vous est ensuite envoyé par courrier.

Contrôle du feu bactérien – arbres fruitiers

Selon une ordonnance fédérale sur la santé des végétaux, le feu bactérien n'est plus une maladie de quarantaine.

Dans des zones définies (cultures fruitières, pépinières, variétés fruitières rares, etc...) la surveillance, l'annonce et la lutte restent obligatoires. La commune de Hauteville n'est pas concernée par cette obligation.

Toutefois, les propriétaires de plantes, d'arbres fruitiers devront procéder à des contrôles au moins une fois par saison. Toute plante suspecte devra être déclarée au Service phytosanitaire cantonal à Grangeneuve.

Par conséquent, nous invitons chaque propriétaire à veiller sur ses arbres fruitiers et à observer leur état sanitaire. En cas de doute, vous pouvez contacter le Service phytosanitaire cantonal à Grangeneuve ou le contrôleur communal Yannick Ecoffey.

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le

lundi 7 décembre 2020, à 19h00
à la salle OTAVELA

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site Internet de la commune

2. Budget 2021

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

– Rapport de la commission financière

2.2. Budget des investissements

a) Refonte du site internet

b) Pose de panneaux de signalisation (accès au lac)

c) Rénovation du chemin alpestre Grand Essert/Les Récards

d) Remplacement des balustrades des balcons
du bâtiment des Branches

– Rapport de la commission financière

2.3. Approbation finale

des budgets de fonctionnement et d'investissements

3. Centre Sportif et Loisirs en Gruyère

Approbation des statuts révisés de l'Association intercommunale
«Sports en Gruyère» AISG

4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Le Conseil communal

Sapins de Noël

Comme chaque année, la commune offre à ceux qui le désirent un sapin de Noël. La remise des sapins aura lieu **le samedi 12 décembre de 9h30 à 11h30 à la déchetterie.**

Les sapins sont remis gratuitement, mais une petite collecte sera faite pour moitié en faveur des enfants de l'école primaire et pour moitié au profit des aînés de notre village.

RÉSULTATS DU BUDGET 2021

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

0. Administration	★ 893'359.–	★ 536'499.–
1. Ordre public	★ 117'259.–	★ 73'903.–
2. Enseignement et formation	★ 863'206.–	★ 143'100.–
3. Culte, culture et loisirs	★ 57'160.–	★ 5'000.–
4. Santé	★ 220'653.–	★ 4'500.–
5. Affaires sociales	★ 360'916.–	★ 700.–
6. Routes et chemins	★ 136'672.–	★ –.–
7. Eau, environnement et aménagement	★ 276'040.–	★ 244'990.–
8. Agriculture, forêts, tourisme	★ 52'172.–	★ –.–
9. Finances, impôts et immeubles	★ 488'748.–	★ 2'323'012.–
Totaux	3'466'185.–	3'331'704.–
Résultat du budget de fonctionnement		D 134'481.–

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

0. Administration	★ 8'000.–	★ –.–
1. Ordre public	★ –.–	★ –.–
2. Enseignement et formation	★ 20'000.–	★ –.–
3. Culte, culture, loisirs, sport	★ –.–	★ –.–
4. Santé	★ –.–	★ –.–
5. Affaires sociales	★ –.–	★ –.–
6. Routes et chemins	★ 16'000.–	★ –.–
7. Eau, environnement et aménagement	★ 620'000.–	★ 419'400.–
8. Agriculture, forêts, tourisme	★ 163'000.–	★ 109'210.–
9. Finances, impôts et immeubles	★ 21'121.–	★ –.–
Totaux	848'121.–	528'610.–
Résultat du budget des investissements		D 319'511.–

BUDGET 2021			
Charges		Produits	
★	893'359.–	★	536'499.–
★	117'259.–	★	73'903.–
★	863'206.–	★	143'100.–
★	57'160.–	★	5'000.–
★	220'653.–	★	4'500.–
★	360'916.–	★	700.–
★	136'672.–	★	–.–
★	276'040.–	★	244'990.–
★	52'172.–	★	–.–
★	488'748.–	★	2'323'012.–
	3'466'185.–		3'331'704.–
		D	134'481.–
★	8'000.–	★	–.–
★	–.–	★	–.–
★	20'000.–	★	–.–
★	–.–	★	–.–
★	–.–	★	–.–
★	–.–	★	–.–
★	16'000.–	★	–.–
★	620'000.–	★	419'400.–
★	163'000.–	★	109'210.–
★	21'121.–	★	–.–
	848'121.–		528'610.–
		D	319'511.–

Emondage des arbres, arbustes et taille des haies vives bordant les routes publiques et privées

En vertu des articles 94 et 95 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et tailler les haies vives bordant les voies publiques et privées **jusqu'au 1^{er} novembre** de chaque année.

Art. 94 ¹ *Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.*

² *Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.*

³ *Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.*

Art. 95 *Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au-dessus de la chaussée.*

Les propriétaires sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé.

Puériculture et consultations parents-enfants

Toutes les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous!

Suite aux conditions sanitaires actuelles, les consultations dans les Centres de puériculture se font avec toutes les mesures de précaution requises. Le port du masque est obligatoire pour les adultes.

Veuillez ne pas vous présenter aux ateliers si le parent, l'enfant ou un autre membre de la famille présente des symptômes.

«**Foyer St-Joseph**», Rte de Fribourg 54, 1634 La Roche (rez-de-chaussée): le 3^e lundi du mois, l'après-midi, soit pour 2021: 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00, au numéro **026 347 38 83**.

Les puéricultrices, infirmières spécialisées dans la petite enfance, soutiennent vos compétences en tant que parents et vous accompagnent dans vos interrogations.

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Rue G.-Techtermann 2
Case Postale 279
1701 Fribourg

www.croix-rouge-CHFch

Réseau d'eau «Crau Bourret-La Chablex»

En cette fin d'automne, les travaux d'infrastructure pour le captage et le raccordement de l'eau de Crau Bourret arrivent à leur fin.

La chambre du bélier, qui servira à alimenter l'alpage de la Chia ainsi que celui de Crau Bourret, est raccordée.

La nouvelle chambre à deux compartiments, où l'eau des sources de Crau Bourret et de la Chablex arrivent séparément, a été posée en aval de cette dernière. A la sortie de cette chambre, les deux sources n'en font plus qu'une et cheminent jusqu'au réservoir Bonne Fontaine qui, à l'occasion, a été équipé d'une nouvelle installation UV.

Les deux sources offrent une eau de qualité et garantissent un débit moyen d'environ 120 l/min chacune.



Chambre du bélier en amont de l'alpage de «la Chablex», avant sa mise en terre



Chambre à deux compartiments posée en aval de la source de «la Chablex»



**Marc-André
Rochat**

Conseiller en assurances
T 026 916 10 67, M 079 449 19 18
marcandre.rochat@mobilier.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
mobilier.ch

la Mobilière

886954

Paysages & Jardins
Morel



Plantations – Taille – Entretien
Aménagements – Pierres naturelles

Kevin Morel, route d'Impart 45
1648 Hauteville – 079 916 08 94

www.paysages-jardins-morel.ch



**Menuiserie
François Passaplan**

Charpente - Rénovation

☎ 079 230 27 19 1648 Hauteville



Coiffure Béatrice

DAMES - MESSIEURS - ENFANTS - MARIAGES

SUR RENDEZ-VOUS

026 912 38 90
079 537 85 39

Béatrice Brodard
Route de la Fin 42, 1648 Hauteville

Spécialiste en protection incendie

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles législations concernant la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels, les communes doivent disposer d'un ou d'une spécialiste en protection incendie accrédité-e par l'ECAB.

Les communes de la Rive droite (La Roche, Pont-la-Ville, Hauteville, Corbières et Botterens) ont décidé d'engager un seul spécialiste communal qui les assistera sous l'angle technique et procédural, afin de garantir la sécurité des bâtiments, des personnes et des animaux.

Nous avons le plaisir de vous présenter **François Kolly**, 30 ans, marié, qui débutera sa fonction de spécialiste communal en protection incendie à un taux de 60 % dès le 1^{er} janvier 2021.

Domicilié à Pont-la-Ville depuis son enfance, François Kolly a effectué son apprentissage de constructeur métallique auprès de l'entreprise Portes Brodard à La Roche et y a toujours œuvré en tant que constructeur et au service après-vente.

Dévoué sapeur-pompier et actuellement sous-officier caporal au sein du Service du feu La Roche / Pont-la-Ville, François Kolly accomplit depuis 10 ans, avec professionnalisme, les missions qui lui sont confiées pour apporter aide et secours à la population.

François Kolly est motivé à se lancer un nouveau défi et devra notamment, dans sa nouvelle fonction, procéder au contrôle des bâtiments existants et nouveaux, analyser les accès des immeubles pour les sapeurs-pompiers, prononcer les interdictions de faire du feu, veiller au respect des prescriptions de protection incendie lors de manifestations publiques, etc. Notre spécialiste en protection incendie suivra, au printemps prochain, une formation obligatoire organisée par l'ECAB. Il sera officiellement accrédité par l'Etablissement cantonal dès la réussite des examens, mais pourra d'ores et déjà exercer cette fonction avec le soutien d'un expert en protection incendie à l'ECAB.

Nous remercions d'avance toute la population de faire bon accueil à François Kolly lors de sa visite (annoncée préalablement).





Faites de nous votre banque principale: toute la région vous en sera reconnaissante.

En tant que sociétaire Raiffeisen, vous êtes non seulement client mais aussi copropriétaire de votre banque. Et si vous faites de Raiffeisen votre banque principale, vous bénéficiez de services et d'avantages de première qualité et vous soutenez votre région.

RAIFFEISEN

Ouvrons la voie

Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt, mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de faînes du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!

Pour en savoir plus sur la forêt: www.foretsuisse.ch

Chantier, attention danger!

Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le weekend!

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des ma-



Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

Dessin de Max Spring.

Numéros utiles

Téléphone

Secrétariat communal	026.915.92.00
lundi: 15h00-18h30 jeudi: 08h00-11h00	
mardi: 14h00-16h00 ou sur rendez-vous	
e-mail: secretariat@hauteville.ch – caisse@hauteville.ch controle.habitant@hauteville.ch	
internet: www.hauteville.ch	
Contrôle des habitants	026 915 92 02
Caisse communale	026 915 92 01
Salle du conseil (lundi 18h30 - 20h00)	026 915 92 02
Syndic (Bernard Bapst)	079 292 50 57
Ecole d'Hauteville	026 915 27 98
Accueil extrascolaire	079 899 99 38
Complexe communal (salles de classes)	026 915 23 03
Ecole de Corbières	026 915 06 31
Ecole de Villarvolard	026 915 32 09
Etat civil – Bulle	026 305 14 17
Agent AVS (Claudia Kolly)	026 915 92 02
Commandant du feu (118)	079 792 44 05
Cure de Bulle	026 919 61 00
Cure de Bulle (urgences)	079 649 60 84
Assistante pastorale (Marie-Jocelyne Pittet)	026 921 31 17
Hôpital / Ambulance	026 306 40 00
Médecin de garde	026 304 21 36
Pharmacie de garde	026 350 11 44

Publication / Rédaction

La rédaction remercie chaleureusement les annonceurs et les donateurs généreux pour leur aide financière à l'impression de l'Echo. Sachez aussi que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Commune de Hauteville – **Rédaction de l'Echo**
Raiffeisen IBAN CH22 8015 5000 0030 4217 1

Responsable de rédaction:

Bernard Bapst
079 292 50 57
bernard.bapst@ezv.admin.ch

Rédacteur:

Jean-Marie Castella
079 328 16 37
jm.castella@parvis.ch

Vos informations sont les bienvenues!